

**QUEL AVENIR POUR LA MÉTHODE DE STOCKAGE ?**

# Quel avenir pour la méthode de stockage ?

Vu 1 fois | Le 30/05/2019 à 20:00 |

EDITION ABONNÉ

**QUEL AVENIR POUR LA MÉTHODE DE STOCKAGE ?**

« Le terme d'enfouissement suggère qu'on oublie ces déchets. Le terme "stockage" donne davantage l'idée de réversibilité. Aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de valoriser les déchets non dangereux que nous stockons. J'espère que d'ici une dizaine d'années la science aura évolué et qu'on pourra dépolluer les bactéries. J'ai confiance en notre capacité à innover », commente Laure Jouffroy, responsable d'activité de stockage de déchets non dangereux chez Suez.

Granges devrait être le principal destinataire des déchets de Torcy. « Cependant, l'amélioration continue du tri des déchets à la source permettra de réduire cette quantité sachant que la loi de Transition énergétique pour la croissance verte prévoit une diminution de 50 % des déchets enfouis à l'horizon 2025 », dépeint Stéphane Coudurier, responsable du site de Granges affilié à Véolia. « Cela oblige les industriels à mettre en place le tri cinq flux pour mieux trier et valoriser les déchets produits par les entreprises », estime Stéphane Coudurier. Le site de Granges a créé un centre de tri des déchets industriels. « Il permet de ressortir

les déchets valorisables donc de réduire la quantité de déchets enfouis afin de libérer du vide de fouille ».

## **Des casiers vides à remplir de nouveau**

Dominique Juillot, président du SMET71, estime que la loi va trop vite. « D'une part, le Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) va dans le sens de la loi de Transition énergétique qui veut supprimer la méthode de stockage à terme. D'autre part, on est limités dans nos capacités de stockage. Il est difficile d'avoir une vision claire sur les cinq prochaines années. Pour bien anticiper, il faut mener une réflexion sur la méthode de ramassage et de traitement des déchets. » Pour Dominique Juillot « il faut qu'il y ait une prise de conscience sur l'importance du tri », pour pouvoir abaisser le coût de traitement. « La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est à 25 €, si elle passe à 65 € d'ici 2025, cela oblige à se creuser la tête pour chercher des alternatives. Pour les usagers est-ce que l'augmentation sera supportable ? Et quand il s'agit de coût, on s'adresse directement aux élus », déclare celui qui siège également au Grand Chalon.

C. K.